

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 3 JUILLET 2020**

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

**ELECTION DU MAIRE**

M. FERRIERE Gérard, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

**CREATION DES POSTES D'ADJOINTS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 pour et un contre, décide la création de 3 postes d'adjoints au maire.

**ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

La liste « Villefranche d'Allier, Villefranche d'Avenir » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Mme Alexandra SURRE – M. Frédéric MICHARD – Mme Catherine MINAUD.

**INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 12 voix pour et 3 voix contre, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et d'adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants à compter du 04/07/2020 comme suit :

- Maire : 48 %
- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints : 16 %

La séance est levée à 21H00

Villefranche d'Allier, le 8 juillet 2020